

TITRES SÉCURISÉS

Demande, renouvellement, perte, vol,
bénéficiaires, validité, délais...

Les démarches



Carte Nationale d'Identité / Passeport Assistance permis de conduire/"carte grise"

Où faire vos démarches ?

Sur rendez-vous uniquement

26 rue Chastel - 13100 Aix-en-Provence
du lundi au vendredi **de 8h00 à 18h00** sans interruption

Comment prendre votre rendez-vous ?

par internet : www.aixenprovence.fr

(rubrique "mes démarches")

ou par téléphone au 04 42 91 90 00



Les démarches administratives en ligne étant de plus en plus nombreuses, beaucoup de sites jouent la carte du « site officiel » afin de faire payer à l'internaute des démarches que celui-ci pourrait effectuer **gratuitement** s'il se rendait sur le site officiel de la démarche.



Pour les permis de conduire et les "cartes grises", seule une assistance pour vos démarches en ligne est à votre disposition au 26 rue Chastel. Vous devez vous munir **obligatoirement** de vos codes **FranceConnect** (Ameli ou impots.gouv.fr) ou de codes ANTS obligatoires pour les "cartes grises".

Le retrait de vos titres se fait sans rendez-vous

Carte Nationale d'Identité/passeports



Pour les majeurs dont la CNI a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la durée de validité de la carte est prolongée automatiquement de 5 ans soit 10 ans + 5 ans.

Les cartes d'identité éditées avant le 2 janvier 2004 doivent donc être renouvelées.

Marche à suivre

sur rendez-vous :

du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
sans interruption

Pour prendre rendez vous : www.aixenprovence.fr (rubrique "Mes démarches")
ou 04 42 91 90 00



Bénéficiaire

Vous devez être de nationalité française
Majeur ou Mineur (de 0 à 18 ans)

Suivi de votre demande

Vous pouvez suivre l'avancée de votre dossier sur www.ANTS.gouv.fr



Retrait de la carte/passeport

L'ancien titre d'identité doit être **obligatoirement remis** lors du retrait.

Envoi de l'avis de la mise à disposition par SMS

Le titre d'identité doit être retiré au lieu de dépôt du dossier
et dans un délai de **3 mois** à compter de la date de réception du message.



Passé ce délai le titre d'identité sera détruit

Durée de Validité

CNI : Majeurs : 10 ans Mineurs : 10 ans

Passeport : Majeurs : 10 ans Mineurs : 5 ans

Service à domicile

Pour les personnes en incapacité totale de se déplacer (uniquement pour une CNI)

04 42 91 90 00

Présence obligatoire lors du dépôt et du retrait du dossier

Première demande

Gratuit

- 1 Pré-demande en ligne sur : www.ants.gouv.fr à présenter lors du RDV
- 2 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conformes aux normes** SOUS PEINE DE REJET
- 3 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie (moins d'1 an)
- 4 Passeport original + photocopie

Renouvellement

Gratuit

- 1 Pré-demande en ligne sur : www.ants.gouv.fr à présenter lors du RDV
- 2 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conformes aux normes** SOUS PEINE DE REJET
- 3 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie (moins d'1 an)
- 4 Ancienne carte d'identité original + photocopie

Perte ou Vol

- 1 Pré-demande en ligne sur : www.ants.gouv.fr à présenter lors du RDV
- 2 25 € de timbres fiscaux <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conformes aux normes** SOUS PEINE DE REJET
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie (moins d'1 an)
- 5 Déclaration de perte à remplir sur place ou déclaration de vol à faire au commissariat de police ou gendarmerie nationale
- 6 Passeport : original + photocopie

- ▶ **Présence obligatoire du mineur avec son représentant légal au dépôt du dossier**
- ▶ **Présence obligatoire du mineur avec son représentant légal au retrait du dossier à partir de 12 ans**
- ▶ **Pièce d'identité obligatoire du représentant légal au dépôt/retrait du dossier**

Première demande

Gratuit

- 1 **Pré-demande en ligne sur : www.ants.gouv.fr**
à présenter lors du RDV
- 2 **Une photo récente** (moins de 6 mois) et **conformes aux normes**
SOUS PEINE DE REJET
- 3 **Justificatif de domicile** (voir p.8)
original + photocopie (moins d'1 an)
- 4 **Pièce d'identité** (valide)
du représentant légal
original + photocopie
- 5 **Passeport de l'enfant**
original + photocopie
- 6 **Si parents divorcés :**
jugement de divorce
original + photocopie
et si garde alternée :
justificatifs de domicile des 2
parents + les 2 pièces d'identité
original + photocopie
- 7 **Si parents séparés :**
Fiche procédure 6a (à télécharger sur
le site de la ville / onglet CNI/PSP)
à remplir par les 2 parents avec
les 2 pièces d'identité

Renouvellement

Gratuit

- 1 **Pré-demande en ligne sur : www.ants.gouv.fr**
à présenter lors du RDV
- 2 **Une photo récente** (moins de 6 mois) et **conformes aux normes**
SOUS PEINE DE REJET
- 3 **Justificatif de domicile** (voir p.8)
original + photocopie (moins d'1 an)
- 4 **Pièce d'identité** (valide)
du représentant légal
original + photocopie
- 5 **Ancienne carte d'identité**
original + photocopie
- 6 **Si parents divorcés :**
jugement de divorce
original + photocopie
et si garde alternée :
justificatifs de domicile des 2
parents + les 2 pièces d'identité
original + photocopie
- 7 **Si parents séparés :**
Fiche procédure 6a (à télécharger sur
le site de la ville / onglet CNI/PSP)
à remplir par les 2 parents avec
les 2 pièces d'identité

Perte ou Vol

- 1 **Pré-demande en ligne sur :**
www.ants.gouv.fr
à présenter lors du RDV
- 2 **25 € de timbres fiscaux**
<https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 **Une photo récente** (moins de 6 mois) et **conformes aux normes**
SOUS PEINE DE REJET
- 4 **Justificatif de domicile** (voir p.8)
original + photocopie (moins d'1 an)
- 5 **Pièce d'identité** (valide)
du représentant légal
original + photocopie
- 6 **Déclaration de perte** à remplir
sur place ou **déclaration de vol**
à faire au commissariat de police
ou gendarmerie nationale
- 7 **Si parents divorcés :**
jugement de divorce
original + photocopie
et si garde alternée :
justificatifs de domicile des 2
parents + les 2 pièces d'identité
original + photocopie
- 8 **Si parents séparés :**
Fiche procédure 6a (à télécharger
sur le site de la ville / onglet CNI/PSP)
à remplir par les 2 parents avec
les 2 pièces d'identité
- 9 **Passeport :** original + photocopie

Présence obligatoire lors du dépôt et du retrait du dossier

Première demande

- 1 Pré-demande en ligne sur : www.ants.gouv.fr à présenter lors du RDV
- 2 86 € de timbres fiscaux <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conforme aux normes** SOUS PEINE DE REJET
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie (moins d'1 an)
- 5 Carte d'identité sécurisée original + photocopie

Renouvellement

- 1 Pré-demande en ligne sur : www.ants.gouv.fr à présenter lors du RDV
- 2 86 € de timbres fiscaux <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conforme aux normes** SOUS PEINE DE REJET
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie (moins d'1 an)
- 5 Ancien Passeport original + photocopie

Perte ou Vol

- 1 Pré-demande en ligne sur : www.ants.gouv.fr à présenter lors du RDV
- 2 86 € de timbres fiscaux <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conforme aux normes** SOUS PEINE DE REJET
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie (moins d'1 an)
- 5 Carte d'identité sécurisée original + photocopie
- 6 Déclaration de perte à remplir sur place ou **déclaration de vol** à faire au commissariat de police ou gendarmerie nationale

- ▶ **Présence obligatoire** du mineur avec son représentant légal au dépôt du dossier
- ▶ **Présence obligatoire** du mineur avec son représentant légal au retrait du dossier à partir de 12 ans
- ▶ **Pièce d'identité obligatoire** du représentant légal au dépôt/retrait du dossier

Première demande

- 1 Pré-demande en ligne sur : **www.ants.gouv.fr**
à présenter lors du RDV
- 2 0 – 14 ans : **17 € de timbres fiscaux**
15 – 17 ans : **42 € de timbres fiscaux**
<https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois)
et **conforme aux normes**
SOUS PEINE DE REJET
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8)
original + photocopie (moins d'1 an)
- 5 Pièce d'identité (valide)
du représentant légal
original + photocopie
- 6 Carte d'identité sécurisée de l'enfant
original + photocopie
- 7 Si parents divorcés :
jugement de divorce
original + photocopie
et si garde alternée :
justificatifs de domicile des 2
parents + les 2 pièces d'identité
original + photocopie
- 8 Si parents séparés :
Fiche procédure 6a (à télécharger sur
le site de la ville / onglet CNI/PSP)
à remplir par les 2 parents avec
les 2 pièces d'identité

Renouvellement

- 1 Pré-demande en ligne sur : **www.ants.gouv.fr**
à présenter lors du RDV
- 2 0 – 14 ans : **17 € de timbres fiscaux**
15 – 17 ans : **42 € de timbres fiscaux**
<https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois)
et **conforme aux normes**
SOUS PEINE DE REJET
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8)
original + photocopie (moins d'1 an)
- 5 Pièce d'identité (valide)
du représentant légal
original + photocopie
- 6 Ancien Passeport
original + photocopie
- 7 Si parents divorcés :
jugement de divorce
original + photocopie
et si garde alternée :
justificatifs de domicile des 2
parents + les 2 pièces d'identité
original + photocopie
- 8 Si parents séparés :
Fiche procédure 6a (à télécharger sur
le site de la ville / onglet CNI/PSP)
à remplir par les 2 parents avec
les 2 pièces d'identité

Perte ou Vol

- 1 Pré-demande en ligne sur : **www.ants.gouv.fr**
à présenter lors du RDV
- 2 0 – 14 ans : **17 € de timbres fiscaux**
15 – 17 ans : **42 € de timbres fiscaux**
<https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois)
et **conforme aux normes**
SOUS PEINE DE REJET
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8)
original + photocopie (moins d'1 an)
- 5 Pièce d'identité (valide)
du représentant légal
original + photocopie
- 6 Carte d'identité sécurisée
de l'enfant
original + photocopie
- 7 Déclaration de perte à remplir sur
place ou déclaration de vol à faire
au commissariat de police ou gen-
darmerie nationale
- 8 Si parents divorcés :
jugement de divorce
original + photocopie
et si garde alternée :
justificatifs de domicile des 2
parents + les 2 pièces d'identité
original + photocopie
- 9 Si parents séparés :
Fiche procédure 6a (à télécharger sur
le site de la ville / onglet CNI/PSP)
à remplir par les 2 parents avec
les 2 pièces d'identité



Aide aux démarches en ligne Permis de conduire et "Carte grise"

Pour les permis de conduire et les "cartes grises", une assistance pour vos démarches en ligne est à votre disposition au 26 rue Chastel. Vous devez vous munir **obligatoirement** de vos codes **FranceConnect** (Ameli ou Impots.gouv) ou de codes ANTS.

Lors de l'enregistrement, en cas de retour à posteriori de l'ANTS pour toutes demandes complémentaires, nous vous invitons à consulter vos courriels (et indésirables) et nous vous invitons à traiter les retours directement via votre espace.

Uniquement sur rendez-vous le mardi matin.
Par téléphone au 04 42 91 90 00 *ou au service 26 rue Chastel*

*Le permis de conduire pliant 3 volets "rose cartonné"
reste valable jusqu'au 19 janvier 2033*

Première demande

- 1 Attestation de réussite ou certificat d'examen du permis de conduire
- 2 Une e-photo ou une photo d'identité récente (moins de 6 mois) et **conforme aux normes**
- 3 Justificatif de domicile original (moins de 3 mois)
- 4 Pièce d'identité en cours de validité (passeport, Carte d'identité, Titre de séjour)

Renouvellement

- 1 Une e-photo ou une photo d'identité récente (moins de 6 mois) et **conforme aux normes**
- 2 Justificatif de domicile original (moins de 3 mois)
- 3 Pièce d'identité en cours de validité (passeport, Carte d'identité, Titre de séjour)
- 4 Ancien Permis de Conduire

Vol / Perte

- 1 25€ de timbres fiscaux (<https://timbres.impots.gouv.fr/>)
- 2 Une e-photo ou une photo d'identité récente (moins de 6 mois) et **conforme aux normes**
- 3 Justificatif de domicile original (moins de 3 mois)
- 4 Pièce d'identité en cours de validité (passeport, Carte d'identité, Titre de séjour)
- 5 **Déclaration de perte** à remplir lors de l'enregistrement de la demande ou **déclaration de vol** à faire au commissariat/gendarmerie

Echange de permis étranger

- 1 Respect du délai d'un an à compter de l'entrée sur le territoire français pour faire la demande
- 2 Pièce d'identité en cours de validité (passeport, Carte d'identité, Titre de séjour)
- 3 Droit à conduire de moins de 6 mois délivré par le Consulat et traduit par un traducteur agréé
- 4 Historique "CPAM" ou de "France Travail" depuis l'entrée sur le territoire français ou bail ou contrat de travail

Permis international

- 1 Gratuit
- 2 Une e-photo ou une photo d'identité récente (moins de 6 mois) et **conforme aux normes**
- 3 Justificatif de domicile original (moins de 3 mois)
- 4 Pièce d'identité en cours de validité (passeport, Carte d'identité, Titre de séjour)
- 5 Ancien Permis de Conduire

“Carte grise” Certificat d'immatriculation

Achat véhicule d'occasion

- 1 Code FranceConnect obligatoire
- 2 Pièce d'identité en cours de validité (passeport, Carte d'identité, Titre de séjour)
- 3 Carte grise originale signée, barrée, datée
- 4 Numéro de cession
- 5 Certificat de cession
- 6 Justificatif de domicile original (moins de 3 mois)
- 7 Carte Bancaire pour procéder au paiement en ligne

Vol / Perte

- 1 Paiement par Carte Bancaire : 13,76€
- 2 Justificatif de domicile original (moins de 3 mois)
- 3 Pièce d'identité en cours de validité (passeport, Carte d'identité, Titre de séjour)
- 4 Contrôle Technique de moins de 6 mois (pour véhicule de plus de 4 ans)
- 5 **Déclaration de perte** à remplir lors de l'enregistrement de la demande ou **déclaration de vol** à faire au commissariat/gendarmerie

Changement de domicile ou d'état civil

- 1 Pièce d'identité en cours de validité (passeport, Carte d'identité sécurisée, Titre de séjour)
- 2 Carte grise originale
- 3 Justificatif de domicile original (moins de 3 mois)
- 4 Si changement pour mariage : extrait d'acte de mariage
- 5 Si changement pour divorce : extrait d'acte de divorce ou jugement
- 6 Si changement pour décès : acte de décès
- 7 Si changement de domicile : code confidentiel délivré lors de la réception de la carte grise
- 8 **Après instruction du dossier**, paiement par Carte Bancaire : 13,76€ pour un **changement d'état civil** OU gratuit pour un **changement d'adresse demandé**

Vente véhicule d'occasion

- 1 Code FranceConnect obligatoire
- 2 Certificat de cession
- 3 Pièce d'identité en cours de validité (passeport, Carte d'identité, Titre de séjour)
- 4 Certificat de situation administrative du véhicule (acquittement des amendes, non gage...)

Informations complémentaires

Cotulaire : pièces d'identité des deux personnes en cours de validité

Société :

- a) Extrait du Kbis du registre du commerce et des sociétés (moins de 3 mois).
- b) Pièce d'identité du gérant en original

Procuration :

- a) Mandat à télécharger sur service-public.fr
- b) Pièces d'identité des mandants et mandataires

Héritiers :

- a) Acte Notarial complété et signé par tous les héritiers
- b) Attestation sur l'honneur de tous les héritiers et leurs pièces d'identité en copie

Les justificatifs de domicile acceptés

Avis d'imposition ou de non-imposition

Quittance de loyer non manuscrite et n'émanant pas d'un particulier (agence etc...)

Facture acquittée (box, électricité, gaz...)

L'avis d'échéance n'est pas accepté comme justificatif de domicile

Justificatifs de domicile acceptés

<p>- moins d'1 an : CNI et Passeport</p> <p>- moins de 3 mois : Permis de conduire</p>	<p>▼</p> <p>Dernier avis d'imposition</p> <p>ou certificat de non imposition</p> <p>(Revenus, taxes d'habitation et foncière)</p>	<p>▼</p> <p>Facture</p> <p>électricité / eau gaz / téléphone / téléphone mobile</p> <p>Attestations de contrats acceptées Uniquement si elles possèdent un QR Code</p>	<p>▼</p> <p>Attestation d'assurance habitation</p> <p>Pour l'année en cours</p>	<p>▼</p> <p>Quittance de loyer réglementaire (par un professionnel) ou reçu de paiement de charges d'un syndic</p>
--	--	---	--	--

Vous êtes hébergés

Il faut présenter les **3 documents** suivants :

- ▶ photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge.
- ▶ lettre de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez elle depuis **plus de 3 mois** signée de l'hebergeur (daté et signé).
- ▶ justificatif de domicile au nom de l'hébergeur.

Nom d'usage

Sont acceptés :

- ▶ époux/épouse/veuf/veuve
- ▶ des deux parents

-En cas de divorce si la personne veut garder le nom de l'époux(se) : attestation de l'ex-époux(se) autorisant le port du nom d'usage + copie du titre d'identité ou jugement de divorce qui stipule l'accord.

-Pour les mineurs : prendre contact avec le service pour plus de renseignements.



Des pièces complémentaires peuvent vous être demandées en fonction de votre situation.

*Photos acceptées

① *Deux photomatons sont à votre disposition dans nos locaux au 26 rue Chastel*



- ▶ Une photo d'identité
- ▶ en parfait état
- ▶ en couleur
- ▶ de face
- ▶ récentes (**moins de 6 mois**)
- ▶ tête nue sans accessoire
- ▶ parfaitement ressemblante
- ▶ format 35 x 45 mm

- ▶ aux normes AFNOR non scannée
- ▶ visage hauteur 32 à 36 mm (cheveux compris)
- ▶ visage bien dégagé
- ▶ fond uni, couleur claire (bleu ou gris)
- ▶ fond blanc interdit
- ▶ lunettes sans reflets qui n'obstruent pas la vision et sans montures épaisses
- ▶ pas de verres teintés

Attention

80%
des rejets
de
dossiers
sont dus
à des
photos
non
conformes



Refusé



Refusé



Refusé



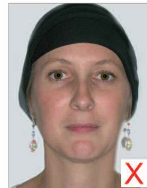
Refusé



Accepté



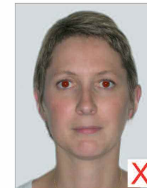
Refusé



Refusé



Refusé



Refusé



Accepté



Refusé



Refusé



Refusé



Refusé



Accepté



Refusé



Refusé



Refusé



Refusé

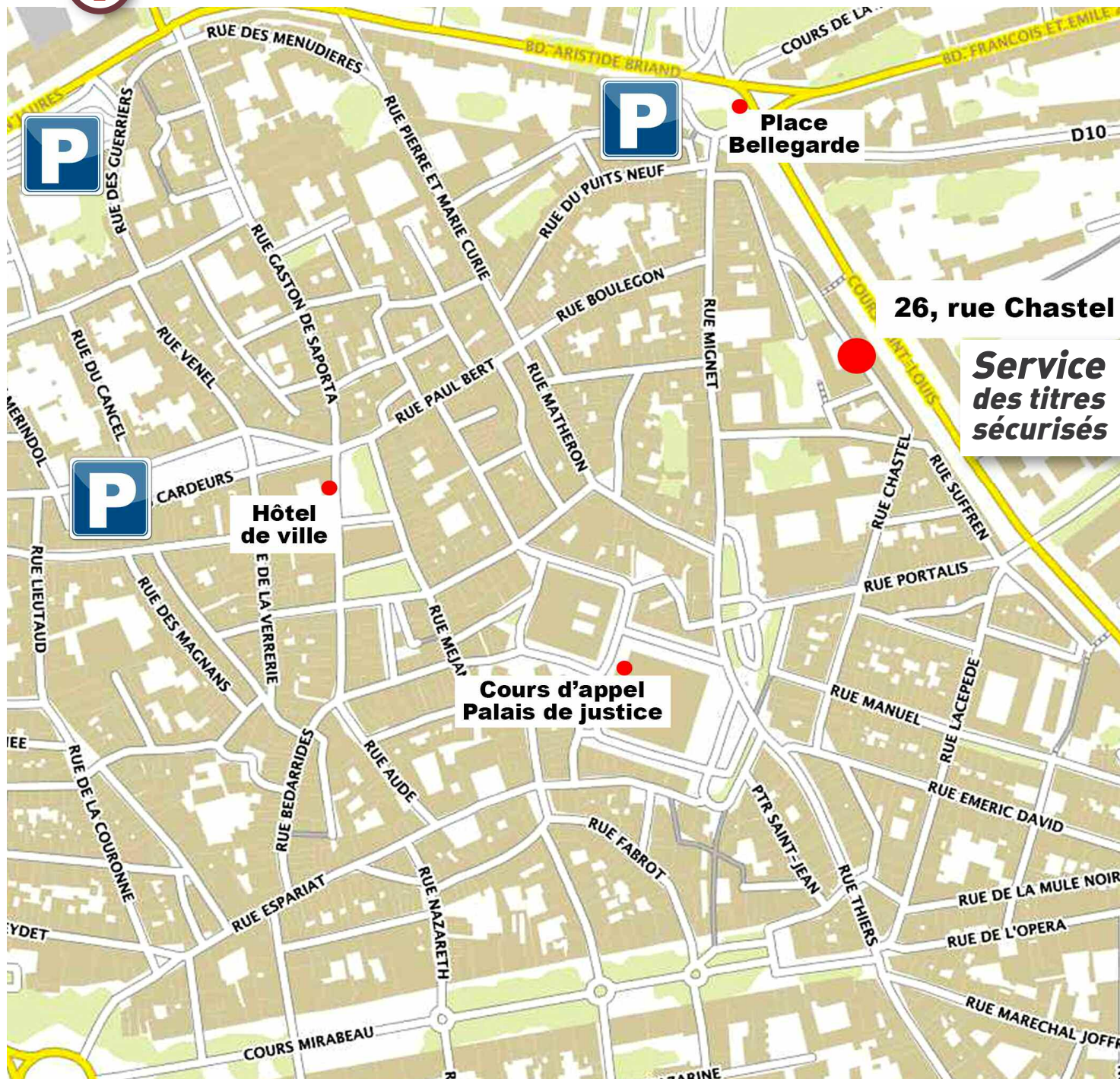


Accepté

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>



Pour les parkings Aixois : première 1/2 heure gratuite



Place Bellegarde

26, rue Chastel

Hôtel de ville

Cours d'appel Palais de justice

Service des titres sécurisés

